



Nations Unies

Assemblée générale

AG/11027

 Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Assemblée générale

Soixante-cinquième session

54^e & 55^e séances plénières

matin – après-midi

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEMANDE LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS DIRECTES ENTRE ISRAËLIENS ET PALESTINIENS ET LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE À MOSCOU

L'Assemblée générale a demandé aujourd'hui la reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens et la convocation d'une conférence internationale à Moscou. Concluant ainsi le débat qu'elle a entamé hier sur la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient, l'Assemblée a décidé de se prononcer ultérieurement sur le projet de résolution relatif à un État unique pour Israéliens et Palestiniens, présenté par la Libye. Elle a en revanche adopté, à l'issue de votes, six résolutions portant entre autres sur le règlement pacifique de la question de Palestine, Jérusalem et le Golan syrien.

Dans la résolution sur le règlement pacifique de la question de Palestine, l'Assemblée générale réaffirme son attachement à la solution de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Elle demande aux parties de reprendre et d'accélérer les négociations de paix directes et encourage l'organisation d'une conférence internationale à Moscou.

L'Assemblée souligne qu'il importe de respecter et de préserver l'unité, la contiguïté et l'intégrité de l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Israël, dit-elle, doit se soumettre sans tarder à l'obligation, de geler toute activité de peuplement, y compris par « croissance naturelle » et démanteler toutes les colonies avancées établies depuis mars 2001.

D'ailleurs dans la résolution sur Jérusalem, l'Assemblée générale rappelle qu'elle a établi que toute mesure prise par Israël en vue d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration à la ville sainte de Jérusalem était illégale. Enfin, aux termes de la résolution sur le Golan syrien, elle demande à Israël de reprendre les pourparlers sur la voie des négociations avec la Syrie et le Liban et de respecter les garanties et engagements déjà convenus.

À l'issue des votes que plusieurs délégations ont expliqué, le représentant d'Israël a dénoncé la nature unilatérale et négative de textes qui n'appellent qu'une seule des parties à faire des compromis et négligent de mentionner les menaces qui pèsent sur la sécurité d'Israël. Ces résolutions sont un gaspillage qui n'encourage pas les progrès dans le règlement du problème israélo-palestinien, a ajouté le représentant des États-Unis, en réaffirmant l'engagement de son pays à travailler avec les deux parties en faveur d'une paix juste et durable.

Nombre de délégations ont, en effet, souligné l'occasion historique qu'a représentée la reprise des négociations directes, initiée en septembre dernier par l'administration américaine. Elles ont donc déploré la décision d'Israël de ne pas proroger le moratoire sur le gel des colonies de peuplement en Cisjordanie. Le Moyen-Orient se trouve à la croisée des chemins, a estimé le représentant de la Turquie, en prévenant que l'histoire ne jugera pas à la légère ceux qui parlent de paix du bout des lèvres mais ne font rien pour arrêter le conflit.

La « bonne foi » de la partie arabe, a été mise en avant par son homologue du Maroc. Comme l'a dit l'Observateur de la Palestine: « les nations arabes ont fait une concession douloureuse en acceptant la résolution demandant le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967 alors que le peuple palestinien a fait une concession historique en acceptant une solution à deux États ».

Avec le soutien résolu de la communauté internationale et le sens du compromis, a commenté le représentant de l'Australie, il y a de réelles chances qu'au débat de l'année prochaine, l'Assemblée générale entende deux orateurs principaux: l'État d'Israël et l'État de Palestine.

Plusieurs délégations ont, en effet, souligné les progrès accomplis par l'Autorité palestinienne; notant que dans le rapport qu'elle a présenté aux donateurs, en septembre dernier, la Banque mondiale a indiqué que l'Autorité palestinienne était désormais bien placée pour créer un État. L'émergence en cours d'un État palestinien et le processus politique de pourparlers directs devraient converger vers la solution de deux États, d'ici à l'année prochaine, a déclaré le représentant de la Norvège. Il a tout de même souligné que tout soutien financier dépendait d'un processus politique crédible.

L'unité palestinienne a été vivement encouragée; le Viet Nam demandant, par exemple, la promotion de la réconciliation nationale et le ralliement de toutes les factions à un gouvernement d'unité nationale.

La prochaine réunion de l'Assemblée générale sera annoncée dans le Journal.

QUESTION DE PALESTINE

- **Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien** ([A/65/35](#))
- **Rapport du Secrétaire général** ([A/65/380](#) et [A/65/380/Add.1](#))
- **Projets de résolution** ([A/65/L.14](#), [A/65/L.15](#), [A/65/L.16](#), [A/65/L.17](#) et [A/65/L.24](#))

Déclarations

M. DOCTOR MASHABANE ([Afrique du Sud](#)) a déclaré que son pays, en tant que bénéficiaire du travail acharné de la communauté internationale, ne peut que confirmer la centralité de l'ONU dans le règlement pacifique des conflits. Il a appelé l'Organisation à faire valoir sa légitimité et son unité pour accélérer les efforts visant à soustraire le peuple palestinien de l'occupation inhumaine d'Israël. Malgré de nombreuses initiatives de la communauté internationale, Israël continue d'occuper librement les territoires palestiniens, sapant le travail des Nations Unies. Pour sauver le processus de paix, le représentant a appelé Israël à arrêter la construction de colonies et de prouver ainsi son intention réelle d'aboutir à un règlement pacifique de la question de Palestine. Le représentant s'est dit encouragé par les progrès enregistrés par l'Autorité palestinienne dans l'édification d'un État, tout en déplorant les conséquences du blocus imposé à Gaza et autres territoires occupés. Il a, en conclusion, exhorté les parties à s'abstenir d'actions unilatérales qui pourraient compromettre les négociations et, à se concentrer sur des mesures de confiance.

Mme MARIA LUIZA RIBEIRO VIOTTI ([Brésil](#)) a estimé qu'il n'était pas raisonnable d'attendre des Palestiniens qu'ils continuent de négocier alors que la réalité sur le terrain est en train d'être profondément, et comme certains le craignent, irréversiblement modifiée. Dans ces circonstances, le gel total des activités de peuplement n'est pas seulement une condition juridique mais aussi une condition nécessaire à la poursuite et au succès des négociations, a-t-elle souligné. Saluant les efforts des États-Unis et d'autres acteurs ainsi que la patience des Palestiniens et de la Ligue des États arabes, elle a espéré qu'Israël saisira cette occasion et créera des conditions favorables à la reprise des négociations tout simplement parce que, contrairement à ce que certains pensent, le statu quo est véritablement intenable et dangereux.

La représentante a exhorté Israël à poursuivre les colons impliqués dans des attaques contre des Palestiniens et a appelé ces derniers à cesser les tirs de roquettes dans le sud d'Israël. L'Autorité palestinienne doit continuer les progrès dans le maintien de l'ordre, a ajouté la représentante. Les deux défis des Palestiniens, a-t-elle estimé, sont de surmonter les divisions internes et de renforcer la gouvernance démocratique. Félicitant le Premier Ministre palestinien pour ses efforts dans l'édification d'un État viable et démocratique, elle a appelé Israël à transférer davantage de territoires à l'Autorité palestinienne et réduire les obstacles à la libre circulation en Cisjordanie. La représentante a aussi plaidé pour la levée du blocus à Gaza. En conclusion, elle a appelé les dirigeants des deux parties, et notamment Israël en raison de sa position de force, à faire preuve d'autorité et de courage politique.

M. MOHAMMED LOULICHKI (Maroc) a affirmé que les Palestiniens étaient exaspérés par le peu d'avancées réalisées. Ils attendent l'application des initiatives internationales qui prennent en compte tous les points jouissant du consensus de la communauté internationale, a ajouté le représentant qui a relevé une « contradiction flagrante » entre les engagements pris par la communauté internationale et le développement de la situation sur le terrain où, a-t-il affirmé, Israël cherche à imposer une réalité de fait. Le représentant a salué l'initiative américaine pour relancer le processus de paix et a évoqué la « bonne foi » de la partie arabe qui, a-t-il assuré, assume ses responsabilités face aux générations à venir. Il a ensuite dénoncé la poursuite de la politique de colonisation d'Israël, notamment à Jérusalem-Est, ainsi que les attaques contre plusieurs lieux saints. M. Loulichki a rappelé que le Maroc, qui préside le Comité Al-Qods, avait lancé un appel pour la création d'une alliance internationale pour le maintien de la paix à Jérusalem-Est. Il a également réaffirmé l'attachement de sa délégation à la solution de deux États.

M. MORTEN WETLAND (Norvège) a estimé que la structure d'un État palestinien est en train d'émerger et devrait être finalisé d'ici le mois d'août 2011. Le délai d'un an pour les négociations directes devrait expirer en même temps. Aussi, l'édification d'un État et le processus politique devraient-ils converger vers la solution de deux États. On pourrait enfin voir l'émergence d'un État palestinien indépendant. Se félicitant des progrès enregistrés par l'Autorité palestinienne, le représentant a rappelé que dans le rapport qu'elle a soumis aux donateurs, en septembre dernier, la Banque mondiale a indiqué que l'Autorité palestinienne était désormais bien placée pour la création d'un État dans un futur proche. En revanche, les négociations directes sont bloquées par la décision d'Israël de ne pas proroger le moratoire sur la construction des colonies.

Il n'y a pas d'autre alternative aux négociations, a insisté le représentant, en reconnaissant que pour restaurer la confiance des Palestiniens dans le processus politique, la situation sur le terrain doit s'améliorer. Il a cité la fin du processus de colonisation et les efforts d'Israël pour renforcer le développement économique des territoires occupés. Son pays étant à la tête du Comité de liaison ad hoc, le représentant a confirmé la détermination de la communauté des donateurs à contribuer au processus d'édification d'un État palestinien, après le délai de 2011, tout en avertissant que ce soutien financier dépendait d'un processus politique crédible. 2011 devrait être l'année du règlement du conflit et de la création d'un État palestinien.

M. ADEL MAHMUD FALAMARZI (Qatar) a déploré l'intransigeance de la partie israélienne et ses projets de construction qui sont une entrave à tous les efforts de paix. Les pays arabes ont construit une atmosphère propice à la paix mais cela ne pourra pas se prolonger indéfiniment, a-t-il averti. Israël campe sur des positions radicales et prend des mesures qui menacent l'intégrité du territoire palestinien. La communauté internationale ne doit pas se laisser leurrer par des mesures temporaires, a prévenu le représentant, en appelant au respect de toutes les décisions et résolutions pertinentes. Le délégué a dénoncé les pratiques illégales d'Israël pour modifier la nature arabe de Jérusalem-Est, pratiques contraires à un monde civilisé. Les dirigeants israéliens, s'ils avaient une vision, comprendraient que la mise en œuvre des résolutions servirait la cause des peuples palestinien et israélien. Il est de plus en plus important que les Nations Unies aident les Palestiniens à exercer leurs droits.

M. MAJEEM AL ABRY (Oman) a indiqué que le peuple palestinien, malgré les épreuves traversées, restait déterminé à édifier son propre État, avec Al-Qods comme capitale. La politique de judaïsation des lieux saints et d'Al-Qods ne saurait être tolérée, a-t-il poursuivi, pas plus que ne peut être bafoué plus longtemps le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Les aspirations de ce peuple

doivent être protégées des exactions israéliennes et appuyées par la communauté internationale. Le représentant a déploré le blocus de Gaza tout comme l'attaque d'une flottille qui ne contenait que des produits humanitaires. Déplorant le caractère ambigu de la politique israélienne, M. Al Abry a plaidé pour un retrait israélien de tous les territoires occupés, avec un retour aux frontières de 1967, avant d'appeler à la poursuite du processus de paix, seul moyen civilisé d'aboutir à la paix.

M. PHAM VINH QUANG (Viet Nam) a constaté que, malgré des efforts internationaux redoublés, les pourparlers de paix entre Israël et la Palestine se trouvaient dans une impasse à cause de nouvelles difficultés dues au refus d'Israël de proroger le moratoire sur les colonies de peuplement en Cisjordanie et de son projet de construction à Jérusalem-Est. Il a rappelé qu'il n'existait pas d'alternative à un règlement de paix global, juste et durable, ainsi qu'à l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination et de créer un État palestinien indépendant et viable. Le délégué a appelé les deux parties à la modération, exhortant Israël à cesser toute activité militaire et à obéir aux lois internationales. Il a rappelé à l'Autorité palestinienne qu'elle devait mettre fin à la violence, y compris aux tirs de roquettes contre le territoire israélien.

Il a également demandé aux factions palestiniennes de promouvoir la réconciliation nationale et de se rallier derrière l'Autorité palestinienne et de former un gouvernement d'unité nationale qui aurait pour but de réaliser les aspirations nationales palestiniennes légitimes. Le Viet Nam est convaincu que les efforts du Quatuor, de la Ligue des États arabes, des pays de la région et des Nations Unies sont indispensables pour faire avancer les négociations israélo-palestiniennes et appelle à davantage d'efforts de la part de la communauté internationale pour régler la crise politique et humanitaire actuelle.

M. TAWFEEQ AHMED ALMANSOOR (Bahreïn) a indiqué que sa délégation était de plus en plus préoccupée par la dégradation de la situation sur le terrain, du fait des attaques quotidiennes d'Israël, à Gaza notamment. Bien que les colonies israéliennes soient unanimement condamnées comme une violation du droit international, Israël poursuit ses activités, lesquelles visent, a-t-il affirmé, à créer une nouvelle réalité sur le terrain en effaçant le caractère arabe et islamique de la région. Il a rappelé que les actions d'Israël violaient de nombreuses dispositions juridiques internationales, y compris la Convention de Genève. Il a appelé le Secrétaire général à exprimer sa préoccupation face à la démolition de maisons à Jérusalem-Est où, a-t-il relevé, la situation risque de saper les perspectives de paix. Une paix juste et durable ne peut passer que par la fin de l'occupation israélienne.

M. GHAZI JOMAA (Tunisie) a espéré un règlement définitif de la question palestinienne avant de déplorer le refus d'Israël de proroger le moratoire sur le gel des colonies, ce qui a eu pour effet de saper la confiance nécessaire à toute négociation. Les exactions israéliennes menacent le processus de paix et violent les principes essentiels du droit international, a-t-il poursuivi. Malgré les appels de la communauté internationale, Israël poursuit sa politique de colonisation et de destruction des biens palestiniens, notamment à Al-Qods. Il n'y a pas d'autre solution que de mettre fin aux agissements israéliens qui s'apparentent au châtement d'un peuple entier. Le représentant a plaidé pour la création d'un État palestinien, y voyant une question de droit naturel et de dignité. Il faut en conséquence revitaliser le processus de paix avec l'arrêt de la colonisation, la levée de l'embargo sur Gaza, la préservation d'Al-Qods et la restauration d'un climat de confiance. Le représentant a de nouveau appelé Israël à se retirer des territoires palestiniens, du Golan syrien et des territoires libanais occupés.

M. KOMAL ISMAIL SAEED (Soudan) a engagé Israël à coopérer avec le Comité tripartite afin d'assurer la création d'un État palestinien viable à ses côtés. Après avoir rappelé les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale incitant Israël à se retirer des territoires occupés, le représentant a souhaité la levée du blocus imposé de la bande de la Gaza, « la pire forme de punition collective qui soit ». Le représentant a également dénoncé la destruction des infrastructures de l'UNRWA, avant de prévenir que le règlement du conflit au Moyen-Orient restera un rêve tant qu'Israël ne respectera pas ses engagements et continuera à attaquer des civils. La crédibilité de l'ONU est en jeu, a aussi prévenu le représentant.

M. PALITHA T. B. KOHONA (Sri Lanka) a rappelé le soutien inébranlable de son pays à la lutte du peuple palestinien pour le respect de ses droits inaliénables trop longtemps bafoués, y compris le droit à un État. Soulignant que la reprise de négociations directes était de l'intérêt de tous, le représentant a appelé à la retenue la plus absolue et à la fin des provocations pour permettre le retour de la confiance entre les parties. Seule la création d'un État palestinien viable, dans le cadre d'un accord global et négocié, sera en mesure de stabiliser et de pacifier le Moyen-Orient, a-t-il poursuivi. Il s'est dit profondément préoccupé par la situation à Gaza et dans les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est, avant de déplorer la fin du moratoire sur les constructions dans les implantations.

Soulignant que les restrictions dans la libre circulation des Palestiniens ainsi que les incursions illégales dans les territoires palestiniens ne pouvaient qu'alimenter les tensions, il a exhorté Israël à se retirer des territoires, conformément aux frontières de 1967, à geler les implantations illégales et à stopper la construction du mur de séparation. Israël devrait recevoir des garanties sur sa sécurité, a reconnu le représentant, en plaidant pour un retour à la normale dans la bande de Gaza. Il a espéré qu'Israël s'épanouira en respectant les valeurs démocratiques et bénéficiera de la reconnaissance et de l'amitié des États voisins.

M. HARDEEP SINGH PURI (Inde) a rappelé que le soutien à la cause palestinienne était au cœur de la politique étrangère indienne, et ce, avant même l'indépendance de l'Inde en 1947, comme l'illustrent le vote contre la partition de la Palestine ou la reconnaissance de l'État de Palestine en 1988. Par son message du 15 novembre 2010, le Premier Ministre indien a réitéré son soutien résolu à la lutte palestinienne pour un État souverain, indépendant, viable, avec Jérusalem-Est pour capitale et vivant côte à côte avec l'État d'Israël, tel qu'envisagé par la Feuille de route du Quatuor et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La solidarité de l'Inde avec la Palestine est une question de principe, sur lequel un consensus national règne, a poursuivi le représentant. Il a également indiqué que l'Inde avait apporté, cette année encore, un appui budgétaire de 10 millions de dollars à l'Autorité palestinienne. Il a salué les négociations directes entre Israël et l'Autorité palestinienne et espéré que les efforts en cours aboutissent à un accord de paix global et durable.

M. JULIO RAFAEL ESCALONA OJEDA (Venezuela) a affirmé qu'une paix véritable, juste et équilibrée serait impossible si Israël ne faisait pas des efforts sincères. Chaque fois qu'une perspective de paix fait surface, le dialogue direct entre Israël et la Palestine se voit interrompu, a-t-il observé. Il a poussé les organes compétents de l'ONU à obliger Israël à respecter les résolutions 242, 338, 1397 et 1515 du Conseil de sécurité. M. Escalona Ojeda a estimé que les actions d'Israël étaient l'expression d'une hégémonie impérialiste et s'est dit gravement préoccupé par l'impunité dont jouit l'État hébreu. Il a indiqué qu'une solution juste pour la Palestine devait prendre en compte sa composition territoriale d'avant 1967. Le représentant a souligné que depuis le 7 septembre, le Venezuela était devenu un membre à part entière du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. MOURAD BENMEHIDI (Algérie) a déploré les événements actuels dans les territoires palestiniens occupés, qui montrent qu'Israël continue de violer les droits des Palestiniens. Passant en revue la situation à Gaza, troublante du point de vue des droits de l'homme et du droit international, le délégué a souligné la nécessité d'une levée immédiate par Israël de son blocus illégal conformément à la résolution 1860 du Conseil de sécurité. Les actions illégales d'Israël sur le terrain fournissent la preuve absolue du contraste entre ses actes et sa prétendue implication dans le processus de paix, a poursuivi M. Benmehidi. Malgré les résolutions des Nations Unies appelant au retrait d'Israël des territoires occupés, la puissance occupante continue sa politique d'expansion avec impunité.

L'Algérie appelle donc la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à arrêter les pratiques brutales du Gouvernement israélien en mettant en œuvre ses résolutions et en adoptant des mesures pour protéger la population palestinienne. Il incombe au Conseil de sécurité d'exercer ses prérogatives et de mettre fin à cette culture d'impunité. Une cessation totale de toutes les activités de colonisation et de violation des droits de l'homme constitue la condition préalable à la création d'un environnement conduisant à des négociations, qui restent essentielles pour arriver à une solution à deux États, a dit le représentant.

M. ABDUL GHAFOOR MOHAMED (Maldives) a assuré le peuple palestinien frère de la solidarité sans faille des Maldives. Il a noté avec une grande déception que la souffrance du peuple palestinien et le déni de ses droits inaliénables se perpétuaient tout en reconnaissant le droit d'Israël de vivre dans la paix et la sécurité. Le représentant a exhorté les deux parties à mettre fin à la violence, engageant Israël à cesser notamment la torture et le traitement inhumain des prisonniers palestiniens et le Hamas à permettre l'accès de travailleurs humanitaires au soldat israélien détenu Gilad Shalit.

Les violations des droits de l'homme à Gaza se poursuivent depuis quatre ans, a ensuite déploré le représentant, ce qui ne fait qu'alimenter les tensions. Les Maldives condamnent, dans les termes les plus forts, tout recours au terrorisme et la violence qui ne peut qu'engendrer davantage de violence et d'effusion de sang. En conclusion, M. Mohamed a formulé l'espoir qu'il n'y ait pas une autre génération palestinienne à grandir sous le joug de l'occupant et a appelé en conséquence à un dialogue pacifié et constructif.

Mme MAHBUB ARA GINI (Bangladesh) a affirmé que sa délégation avait toujours été gravement préoccupée par la question de Palestine. Elle a estimé qu'Israël violait le droit international humanitaire en commettant des violations systématiques des droits des Palestiniens. Elle a réclamé la levée immédiate de toutes les restrictions imposées aux mouvements des civils palestiniens. Mme Gini a estimé que l'expansion des colonies de peuplement et la construction du mur de séparation risquaient de faire échouer les pourparlers de paix. Les territoires occupés se retrouveront encore plus parcellés, ce qui portera entrave à la viabilité d'un État palestinien souverain, a-t-elle observé. L'obstacle le plus important à l'instauration de la paix au Moyen-Orient est l'absence d'un climat de confiance, a-t-elle aussi observé.

M. HAMIDON ALI (Malaisie) a dénoncé les « politiques illégales et les pratiques inhumaines » d'Israël, faisant notamment référence à la poursuite des activités de peuplement en Cisjordanie, à la destruction des habitations des Palestiniens et à la confiscation de leur territoire, ainsi qu'à la poursuite de la construction du mur de séparation et aux incidents provoqués par des colons juifs extrémistes. Il a également évoqué l'emprisonnement de milliers de Palestiniens et le blocus de Gaza pour ensuite commenter la nouvelle loi qui a été adoptée lundi dernier par le Parlement israélien et qui requiert une majorité des deux-tiers pour tout référendum relatif à un accord potentiel « terre contre paix ». Outre leur caractère illégal et immoral, de telles actions sont également contre-productives, a commenté M. Ali, qui a engagé Israël à améliorer la situation sur le terrain en mettant notamment fin aux colonies de peuplement. Il a appelé les États-Unis et les autres membres du Quatuor à convaincre l'État hébreu de mettre un terme à ses « intransigeances ». Ceci dit, la Malaisie est convaincue que l'unité politique des Palestiniens est tout aussi importante pour réaliser des progrès dans le processus de paix et reconstruire la bande de Gaza.

M. GILLES RIVARD (Canada) a constaté que, si la situation sur le terrain était plutôt calme depuis le conflit de Gaza, des tirs de roquettes continuent d'être effectués de manière sporadique contre Israël, ce qui voue à l'échec les pourparlers de paix dirigés par les États-Unis. Il est urgent, a-t-il déclaré, que les partis prennent un risque en faveur de la paix, même si cela n'est pas facile dans cette partie du monde. Le délégué a souligné les progrès accomplis par l'Autorité palestinienne en matière de réformes, mais a ajouté que beaucoup restait à faire. De son côté, Israël doit tenir ses engagements à l'égard des colonies de peuplement ainsi que du mouvement des personnes et des biens.

Tout en reconnaissant l'importance des Nations Unies dans le processus de paix, M. Rivard a fait part de la préoccupation du Canada face au nombre de résolutions des Nations Unies qui ciblent Israël, de même que l'attention « démesurée » mise sur le Moyen-Orient. Plus que jamais, les efforts des Nations Unies et des États Membres devraient compléter les initiatives visant à assurer la réussite des pourparlers de paix. Le Canada exhorte les parties à tout faire pour reprendre les négociations directes, car il n'existe aucune autre option raisonnable.

Mme MARÍA RUBIALES DE CHAMORRO (Nicaragua) a déploré qu'Israël continue de rejeter un État palestinien souverain et indépendant, au prix notamment de la souffrance des mères et des enfants palestiniens. L'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers directs révèle les véritables intentions d'Israël, a-t-elle poursuivi, ajoutant qu'une proposition de loi israélienne en cours d'examen prévoyait un référendum sur le retrait des territoires occupés. Les agissements d'Israël à l'endroit des Palestiniens s'inscrivent en réalité dans une guerre permanente, qui est rendue possible par l'appui d'un pays complice

et belliqueux qui fournit du matériel à Israël. Ce pays garantit également l'impunité d'Israël au sein du Conseil de sécurité, par sa menace d'exercer son droit de veto en cas de déclaration unilatérale d'indépendance d'un État palestinien. La représentante a ensuite plaidé pour l'élimination des armes nucléaires et a exhorté Israël à se conformer aux instruments internationaux existants.

Elle a estimé que l'allègement du blocus est une mesure cosmétique destinée à détourner l'attention de la communauté internationale. Il faut traduire le soutien au peuple palestinien en actes concrets, ce qui passe notamment par la reconnaissance par l'Assemblée générale de l'État palestinien. Cette reconnaissance, attendue depuis 60 ans, doit être la priorité de l'Assemblée générale, a-t-elle aussi estimé.

M. LIBRAN N. CABACTULAN (Philippines) a relevé que la question de la Palestine était devenue un point permanent à l'ordre du jour de l'ONU et qu'il existait donc un danger de voir cette question traitée de manière rituelle contrairement au sentiment d'urgence qu'elle mérite. Le représentant a réclamé la levée du blocus dans la bande de Gaza, avant de se féliciter de la reprise des pourparlers entre l'Autorité palestinienne et Israël. Il a affirmé que l'appui de la communauté internationale était on ne peut plus important. L'année prochaine, la question de Palestine figurera sans doute de nouveau à notre ordre du jour mais, cela devrait nous inciter à redoubler d'efforts et à ne pas laisser le désespoir et l'inaction prendre prise, a voulu M. Cabactulan.

M. MUYAMBO SIPANGULE (Zambie) a réitéré son soutien aux droits inaliénables du peuple palestinien à un État en coexistence pacifique avec l'État d'Israël. Il a déclaré que, en tant que pays qui entretient des relations mutuellement bénéfiques avec Israël et l'Autorité palestinienne, la Zambie exhortait les deux parties à profiter de l'engagement renouvelé du Quatuor et à s'engager dans des négociations « honnêtes » qui mèneront à une solution. Les Palestiniens et les Israéliens ont besoin du soutien du Conseil de sécurité des Nations Unies, du Quatuor et de la communauté internationale pour les amener à la table des négociations. Comme par le passé, la délégation zambienne réaffirme son engagement à tous les efforts menant à une solution négociée.

Droit de réponse

Le représentant de la République arabe syrienne a attiré l'attention de l'Assemblée générale sur plusieurs titres parus récemment dans la presse israélienne qui dénoncent l'adoption de la nouvelle loi sur le référendum et qui, a-t-il affirmé, contredisent les dires du représentant d'Israël. Il a engagé les Israéliens à interpeller leur gouvernement dont le terrorisme d'État est un registre noir qui regorge des massacres et des crimes les plus atroces contre les civils. Israël est devenu synonyme d'agression, de terrorisme et d'assassinat et en tant que tel, doit rendre des comptes sur les crimes qu'il a commis, a-t-il estimé.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

- **Rapports du Secrétaire général** ([A/65/379](#), [A/65/380](#) et [A/65/380/Add.1](#))
- **Projets de résolution** ([A/65/L.18](#) et [A/65/L.19](#))

Déclarations

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) s'est demandé jusqu'à quand l'Assemblée générale continuera d'examiner la question du Moyen-Orient. Il est grand temps que l'Assemblée générale assume le rôle qui lui est assigné par la Charte, après l'échec du Conseil de sécurité à mettre en œuvre les résolutions 487 de 1980 et 497 de 1981. Le délégué a souligné la situation « extrêmement grave » due à l'escalade des actions israéliennes qui sapent tous les efforts de paix dans le monde et dans la région. Israël continue de construire un mur de séparation raciste et de prendre des mesures tout aussi racistes telle que la demande d'allégeance à la foi juive. Il continue ses agressions sanglantes, contre le Liban. L'occupation du Golan syrien s'intègre bien dans ce sombre tableau, a estimé le représentant, en accusant Israël de planifier un référendum sur un territoire sur lequel il n'a aucun droit. Israël, a-t-il encore accusé, continue sa politique d'intimidation contre les citoyens du Golan, en pillant leurs biens, leurs sites historiques et

leurs ressources en eau de la région. Ces territoires usurpés doivent être restitués intégralement, a prévenu le représentant. La partie arabe, a-t-il assuré, désire la paix. Mais pourquoi exprimer ce désir alors qu'Israël continue d'occuper des territoires et de faire peser une menace de guerre dans la région.

M. RODOLFO ELISEO BENÍTEZ VERSÓN (Cuba) a affirmé que la poursuite de l'occupation illégale des territoires palestiniens et arabes entravait la réalisation d'une paix juste et durable dans la région. Il s'est dit particulièrement préoccupé par la situation dans les territoires palestiniens occupés et a réclamé la levée du blocus de Gaza et l'accès humanitaire. Ma délégation est particulièrement atterrée par le traitement infligé aux civils, a-t-il dit. Il a demandé le gel des activités de peuplement, élément indispensable, selon lui, pour la conclusion d'un accord de paix. Il a vu dans les agissements d'Israël au Golan syrien, une tentative de changer la situation juridique, physique et démographique du territoire ainsi que sa structure institutionnelle. Il a enjoint Israël à respecter la résolution 497 (1981).

M. ABDULAZIZ S M A ALJARALLAH(Koweït) a insisté sur le mépris constant d'Israël pour la communauté internationale, avant de rappeler que les violations des droits des Palestiniens par Israël attestaient de la volonté de ce pays d'enfreindre le droit international. Le représentant a plaidé pour l'application de la résolution 497. Assurant le Liban de l'importance que représente sa sécurité aux yeux du Koweït, il a exhorté Israël à se retirer des territoires libanais occupés. Il a souligné la profonde déception qu'a suscité au sein de la communauté internationale le refus israélien de proroger le moratoire sur les activités de peuplement, et ce au grand détriment du processus de paix.

M. TAWFEEQ AHMED ALMANSOOR (Bahreïn) a estimé que le Moyen-Orient traversait actuellement une situation extrêmement dangereuse due à l'intransigeance et à l'arrogance d'Israël. Il a dénoncé la poursuite de la colonisation qui, a-t-il rappelé, viole la Convention de Genève. Il a demandé la reprise des négociations visant la solution de deux États. Après avoir réaffirmé que la question de Palestine est au cœur de la crise arabo-israélienne, il a engagé la communauté internationale à obliger Israël à s'acquitter de ses engagements internationaux. Il a en effet accusé l'État hébreu de compliquer la situation sur le terrain. La paix au Moyen-Orient dépend du retrait d'Israël du Golan syrien, a-t-il ajouté, avant d'appeler Israël à cesser de violer l'espace aérien libanais et à se retirer des territoires libanais occupés.

M. LIBRAN N. CABACTULAN (Philippines) a affirmé que la stabilité au Moyen-Orient était essentielle pour la paix dans le monde mais également pour la sécurité des quelque deux millions de Philippines qui vivent dans cette région. Après avoir soutenu la création d'un État palestinien, le représentant a plaidé pour la dénucléarisation du Moyen-Orient, proposition arrêtée dans la résolution 1995, puis une nouvelle fois défendue lors de la Conférence d'examen de 2010 sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Dans ce droit fil, le représentant a souligné les éléments suivants comme essentiels, à savoir la convocation en 2012 d'une conférence internationale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, la nomination d'un facilitateur pour l'application de la résolution 1995, la désignation du pays hôte de ladite conférence et l'implication cardinale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, dans la préparation de cette conférence.

Comme deuxième axe de l'instauration d'une paix durable, M. Cabactulan a engagé les États de la région à mettre sous le boisseau les menaces de destruction ou d'annihilation. Reconnaisant l'ampleur de ces défis, le représentant a plaidé pour un changement dans la manière de penser et pour la compréhension mutuelle. La conférence de 2012 pourrait représenter à ce titre une occasion unique dans la recherche d'une solution viable et durable au Moyen-Orient, a-t-il conclu.

M. VITALY CHURKIN (Fédération de Russie) a rappelé qu'il était indispensable de raviver les pourparlers et d'arriver enfin à assurer la création d'un État palestinien à la souveraineté reconnue. Il faut reprendre le dialogue car la politique du fait accompli est inadmissible, a dit le représentant, en appelant au gel des colonies de peuplement, à la cessation des tirs de roquettes dans le sud d'Israël et à l'amélioration de la situation humanitaire à Gaza.

Pour participer à cet effort, la Fédération de Russie envisage de fournir une aide humanitaire de 10 millions de dollars, a-t-il annoncé. Il a souligné l'importance de l'unité interpalestinienne et de la recherche d'une solution avec l'Égypte. Israël, a continué le délégué, doit retirer ses troupes et accélérer le processus de paix avec l'aide de la communauté internationale. La Fédération de Russie, a rappelé le représentant, souhaite organiser une conférence sur le Moyen-Orient à Moscou où elle espère favoriser le dialogue.

M. TAHIR HUSSAIN ANDRABI (Pakistan) a qualifié de « provocation majeure » la construction de colonies par Israël, soulignant le caractère particulièrement troublant des efforts en cours à Jérusalem-Est, Hébron et Bethlehem pour effacer les traces du patrimoine palestinien. Israël doit mettre fin à ses activités illégales. Toute négociation viable et sérieuse doit s'accompagner d'une amélioration de la vie des Palestiniens, qui vivent actuellement à l'ombre des barrages routiers, des postes de contrôle et du mur de séparation. Pourtant, de nombreux rapports indépendants, notamment celui de la Banque mondiale, ont salué les progrès accomplis par l'Autorité palestinienne dans l'établissement des institutions et des services publics. L'essor économique et l'esprit d'entreprise peuvent constituer une base solide pour un État palestinien et représentent un potentiel immense qui doit être encouragé par des aides généreuses au développement, a déclaré le délégué. Le Pakistan, malgré ses limites financières après les inondations qu'il a subies cette année, fera de son mieux pour soutenir l'UNRWA et l'Autorité palestinienne. Le Pakistan estime qu'un règlement durable du conflit israélo arabe ne peut être atteint sans un règlement du problème de l'occupation des territoires arabes par Israël. La solution exige donc un retrait complet d'Israël des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, du Golan syrien et du Sud-Liban.

M. PAUL SEGER (Suisse) a appelé Israël à cesser immédiatement toute activité illégale et à respecter ses obligations internationales. Il a qualifié d'impérative la reprise des négociations afin de s'atteler en priorité à trouver des arrangements mutuellement acceptables sur les frontières et la sécurité, en arguant que l'Initiative de Genève offre dans ces deux domaines des solutions respectant pleinement les intérêts d'Israël et de l'État palestinien, « que nous appelons de nos vœux ». Il a estimé que le rétablissement de l'unité palestinienne était essentiel dans la perspective de l'aboutissement du processus de paix et de la reconstruction de Gaza et a réclamé, dans ce cadre, l'élaboration d'un calendrier électoral.

M. Seger a également qualifié d'impératif le rétablissement des échanges économiques et du mouvement des personnes entre Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Il a rappelé qu'en juin dernier, la Suisse avait proposé un régime d'accès qui assure à la fois les besoins de la population civile de Gaza et les besoins sécuritaires d'Israël. Continuer à nier ou à tolérer la poursuite de ces restrictions inacceptables n'est pas une option viable, a-t-il souligné. La continue dégradation de la situation à Gaza ne peut qu'aggraver les risques d'une escalade de violence, a prévenu M. Seger qui a également fait part de la préoccupation de sa délégation face à la montée des tensions au Liban. Il a appelé les acteurs concernés à faire preuve de retenue. Toute victime a droit à la justice, l'impunité n'est pas une option, a-t-il insisté, en soulignant que la présomption d'innocence vaut pour chaque accusé tant qu'il n'a pas été jugé coupable.

M. NASSIR ABDULAZIZ AL-NASSER (Qatar) a dénoncé l'intransigeance d'Israël et la poursuite des colonies de peuplement. L'occupation militaire réside au cœur du problème sans pour autant résoudre les problèmes sécuritaires d'Israël, a ajouté le représentant qui y a vu la cause principale du terrorisme dans la région, faisant remarquer, par ailleurs, que ceux qui luttent pour leur liberté ne pouvaient être taxés de terrorisme. Il a appuyé la solution à deux États, avant de rejeter les arguments avancés par Israël selon lesquels la croissance démographique naturelle poussait les Israéliens à s'installer dans les territoires palestiniens occupés.

Il a réclamé le retour aux frontières de 1967 et a demandé à la communauté internationale de peser de tout son poids pour obliger Israël à respecter la résolution 497. Souhaitant ainsi la restitution du Golan syrien, il a aussi demandé le retrait d'Israël des fermes de Chebaa au Liban. L'obtention de la paix ne peut se fonder que sur le principe de la terre contre la paix. Le Gouvernement israélien, a conclu le représentant, doit cesser d'exploiter la nation arabe. Il a appelé les Palestiniens à assurer leur unité nationale.

M. ERTUĞRUL APAKAN (Turquie) a constaté que le Moyen-Orient se trouvait à la croisée des chemins. L'histoire ne jugera pas à la légère ceux qui parlent de paix du bout des lèvres et ne font que perpétuer le conflit. Le délégué a fait part de la préoccupation de sa délégation face à l'absence de progrès

tangibles depuis la reprise des négociations directes entre Israël et l'Autorité palestinienne. Il a rappelé que les négociations ne peuvent continuer de bonne foi tant que les activités de colonisation illégales continueront. M. Apakan a appelé Israël à adhérer à la feuille de route du Quatuor, à cesser toute activité de colonisation, à s'abstenir de toute provocation et, à mettre fin au blocus de Gaza.

Il est clair qu'il existe un consensus international autour des paramètres fondamentaux d'une paix globale basée sur deux États. Toutes les questions de la région sont liées, et une paix complète exigera des progrès significatifs sur les questions de la Syrie et du Liban, a-t-il ajouté. Tout en saluant le rapport de la Banque mondiale estimant que l'Autorité palestinienne était sur la bonne voie en vue de l'établissement d'un État, le délégué turc a insisté sur le besoin de donner à l'Autorité palestinienne les moyens d'assumer ses responsabilités. Les Palestiniens ont besoin de pouvoir utiliser leurs terres et de jouir de leurs droits et libertés. Six mois se sont écoulés depuis l'attaque par Israël d'une flottille humanitaire internationale qui a tué neuf civils, a-t-il rappelé. La Turquie continue de coopérer pleinement avec la Commission d'enquête du Secrétaire général et attend qu'Israël se montre à la hauteur des attentes, reconnaisse ses erreurs et agisse en conséquence.

M. HARDEEP SINGH PURI (Inde) a indiqué que l'Asie de l'Ouest était d'un intérêt vital pour l'Inde, près de cinq millions d'Indiens y ayant élu domicile. Convaincue de la nature politique du conflit, l'Inde soutient une solution négociée visant à l'établissement d'un État palestinien, souverain, indépendant et viable, vivant côte à côte avec l'État israélien, au sein de frontières reconnues et sûres. L'Inde est également en faveur du Plan de paix arabe qui appelle au retrait d'Israël jusqu'aux frontières de 1967, la reconnaissance de l'État d'Israël et la création d'un État palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale, a poursuivi le représentant. Une paix durable ne sera rendue possible qu'avec le retrait des autres territoires arabes occupés et des progrès s'agissant du Liban et de la Syrie. En conclusion, le représentant a apporté un soutien résolu aux pourparlers directs, en espérant que le dialogue et la sagesse finiront par prévaloir dans la résolution de ce conflit.

M. ZEID RA'AD ZEID AL-HUSSEIN (Jordanie) a appelé Israël à faire preuve de réciprocité dans la conduite des négociations et à renoncer à ses agissements contraires au droit international, notamment l'occupation unilatérale des territoires palestiniens. Israël devrait également cesser sa politique consistant à prendre en défaut la communauté internationale, en la mettant devant des faits accomplis, a-t-il poursuivi. Le représentant a ensuite indiqué que l'Initiative de paix arabe était la base essentielle de la résolution du conflit. Il a appelé les parties à saisir sans plus tarder la chance historique qui se dessine pour une paix globale. Cette paix devra être fondée sur l'existence de deux États, la fin de l'occupation des territoires syriens et libanais et la levée du blocus de Gaza, a-t-il poursuivi. En conclusion, il a indiqué que la Jordanie continuera d'apporter tout l'appui nécessaire aux frères palestiniens afin que leurs souffrances soient atténuées.

M. WANG MIN (Chine) a estimé que la situation dans la région demeurait complexe et instable et avait une incidence sur le monde entier. La Chine a toujours soutenu la lutte du peuple palestinien dans sa juste cause et espère que les pourparlers pourront se poursuivre. Le délégué chinois a demandé à Israël de cesser toute activité d'implantation de colonies et la construction du mur de séparation. Il a demandé aux parties d'appliquer les résolutions de bonne foi. Le peuple de Gaza doit retrouver l'espace nécessaire pour mener une vie digne, a-t-il insisté. La Chine, a poursuivi le délégué, continuera de prêter attention à la situation humanitaire dans la région. Elle constate l'existence de divisions internes du côté palestinien et espère que les parties régleront leurs divergences afin d'obtenir une unité et d'instaurer un État palestinien. Les questions syrienne et libanaise sont importantes et un règlement d'ensemble est important pour la paix dans la région. La Chine soutient les États arabes qui font le choix d'une paix durable et juste dans la région, et y contribue de façon positive à travers une assistance économique et humanitaire, a rappelé le représentant.

M. GARY FRANCIS QUINLAN (Australie) a indiqué qu'il existait, aujourd'hui, une occasion historique pour l'établissement d'un État palestinien, suivant le principe négocié de deux États vivant côte à côte au sein de frontières sûres. Il a, en conséquence, exhorté Israël à geler les activités de peuplement dans les territoires occupés afin de préserver le processus de paix. Exhortant à la reprise des négociations, y compris sur le statut de Jérusalem et les colonies, le représentant a prié les parties de renoncer à toute action

unilatérale et souligné l'importance du soutien de la communauté internationale, et notamment des pays arabes.

L'Australie reconnaît sans ambiguïté le droit à l'existence d'Israël et son droit à la légitime défense, notamment face aux attaques du Hamas au sud d'Israël, a-t-il poursuivi. Le terrorisme devant être condamné en toutes circonstances et par tous les pays, le représentant a déploré que cela ne soit pas toujours le cas. Il s'est dit dans le même temps extrêmement préoccupé par la situation à Gaza, et ce malgré l'assouplissement du blocus. Il a en conséquence exhorté les parties à agir de toute urgence pour améliorer la condition, inacceptable, des Palestiniens qui y vivent avant de condamner le refus constant du Hamas de reconnaître l'existence de l'État d'Israël et de satisfaire aux principes arrêtés par le Quatuor. Le représentant a en outre appelé à la libération de Gilad Shalit.

S'agissant du Liban, M. Quinlan a apporté son soutien à la souveraineté du Liban et à l'indépendance du Tribunal spécial en tant qu'instrument judiciaire international tout en appelant le Hezbollah à désarmer, dans le droit fil de la résolution 1559 du Conseil de sécurité. Cette organisation ne doit ni intimider les autres Libanais ni saper les fondements des institutions du Liban, a poursuivi le représentant. En conclusion, il a indiqué que l'occasion historique mentionnée en préambule ne s'apparentait en rien à des rododromes. Les chances sont réelles en effet pour que l'année prochaine, avec le soutien résolu de la communauté internationale et l'adoption d'une politique de compromis, il y ait pour le débat de l'année prochaine sur la situation au Moyen-Orient deux orateurs principaux: l'État d'Israël et l'État de Palestine.

M. MOHAMMAD KHAZAEI (République islamique d'Iran) a dénoncé les actions d'Israël, avançant que l'État hébreu cherchait à faire du Moyen-Orient la plate-forme de ses politiques expansionnistes vers d'autres régions du monde. Dans l'histoire du régime sioniste, a-t-il poursuivi, il n'existe rien d'autres que des crimes, des meurtres d'hommes, de femmes et d'enfants en Palestine, l'utilisation d'armes interdites et l'entreposage d'armes nucléaires. Le représentant a également dénoncé les « crimes de guerre commis au Liban et en Palestine ». M. Khazaei a accusé Israël de chercher à créer des divisions au Moyen-Orient en envenimant les relations amicales entre les Libanais, les Syriens et les Iraniens, notamment. Au Liban, a-t-il ajouté, nous constatons que la main pécheresse de la trahison a assassiné l'ancien Premier Ministre et que des informations sont ensuite fabriquées pour accuser des organisations et des dirigeants respectables afin de semer les graines de la discorde.

M. Khazaei a ensuite affirmé que le seul moyen de résoudre la question de la Palestine était d'admettre son droit souverain et de mettre un terme à l'occupation. Il a relevé qu'aucune action concrète n'avait été prise pour traduire en justice les auteurs israéliens des crimes recensés dans le rapport Goldstone. Il est temps pour l'ONU de démontrer qu'elle est une organisation efficace et qu'elle n'est pas assujettie à la volonté d'une poignée d'États hégémoniques. Au lieu de reconnaître l'occupation, a-t-il enchaîné, l'ONU doit reconnaître le droit des Palestiniens à exercer leur souveraineté et traduire les criminels en justice.

M. KAZUO KODAMA (Japon) a indiqué soutenir la solution de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et encourager les deux parties à poursuivre les pourparlers directs. Il a exhorté Israël à proroger le moratoire sur les constructions dans les colonies de peuplement et a appelé l'Autorité palestinienne à poursuivre ses efforts pour améliorer la sécurité et lutter contre la violence. Le Japon soutient le processus de construction d'un État palestinien avec notamment l'apport d'une contribution d'environ 100 millions de dollars pour cette année fiscale et le soutien à l'initiative d'un « Couloir pour la paix et la prospérité » visant à construire un complexe agro-industriel dans la ville de Jéricho d'ici à la fin de 2012.

Le représentant a plaidé pour la solution négociée de deux États avec un retour aux frontières de 1967 et des échanges mutuels, un statut final de Jérusalem négocié qui concilie les positions des deux parties sur leur future capitale. Le Japon ne saurait reconnaître l'annexion israélienne de Jérusalem-Est et s'inquiète de la démolition des maisons palestiniennes. La question des réfugiés palestiniens doit être résolue par des négociations et le blocus de Gaza assoupli tout en prévenant le flux d'armes. Sur le Liban, le représentant a réaffirmé son soutien à l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban avant d'appeler

les parties concernées à agir de manière responsable, certaines prises de position au Liban étant matière à de graves préoccupations. Il a ajouté que le Tribunal spécial pour le Liban devait poursuivre l'exécution de son mandat sans interférence quelle qu'elle soit et a appelé, en conclusion, à la reprise des pourparlers avec la Syrie et le Liban.

Adoption de textes

Aux termes de la résolution intitulée **Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/65/L.14)**, adopté par 112 voix pour, 8 voix contre (Australie, Canada, États fédérés de Micronésie, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Nauru et Palaos) et 55 abstentions, l'Assemblée générale prie le Comité de continuer à tout mettre en œuvre pour promouvoir l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination. Elle le prie également de continuer à offrir coopération et soutien aux associations de la société civile palestinienne et à faire participer de nouvelles associations et des parlementaires à ses travaux en vue de mobiliser la solidarité et le soutien de la communauté internationale en faveur du peuple palestinien.

S'agissant de la résolution intitulée sur la **Division des droits des Palestiniens du Secrétariat (A/65/L.15)**, adoptée par 100 voix pour, 9 voix contre (Australie, Canada, États fédérés de Micronésie, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Nauru, Nouvelle-Zélande et Palaos) et 56 abstentions, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer à fournir à la Division les ressources dont elle a besoin.

Elle prie notamment la Division de suivre l'évolution de la situation relative à la question de Palestine, en organisant, entre autres, des réunions et des conférences internationales dans diverses régions, en produisant et en faisant diffuser le plus largement possible des publications et documents d'information sur divers aspects de la question, et en continuant d'étoffer le programme annuel de formation du personnel de l'Autorité palestinienne.

L'Assemblée générale prie également la Division de continuer à organiser, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre, une exposition annuelle sur les droits des Palestiniens ou une manifestation culturelle.

Par la résolution intitulée **Programme spécial d'information sur la question de Palestine du Département de l'information du Secrétariat (A/65/L.16)**, adoptée par 167 voix pour, 8 voix contre (Australie, Canada, États fédérés de Micronésie, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Nauru et Palaos) et 2 abstentions (Cameroun et Tonga), l'Assemblée générale prie le Département de l'information de diffuser des informations sur toutes les activités du système des Nations Unies touchant la question de Palestine et le processus de paix et de continuer à produire, à mettre à jour et à moderniser des publications et des supports audiovisuels concernant les différents aspects de cette question.

Elle le prie également d'étoffer sa documentation audiovisuelle sur la question de Palestine, mais aussi d'organiser et d'aider à organiser, à l'intention des journalistes, des missions d'information dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, ainsi que des rencontres ou colloques internationaux, régionaux et nationaux visant notamment à sensibiliser l'opinion publique à la question de Palestine et au processus de paix, et à renforcer le dialogue et la compréhension entre Palestiniens et Israéliens.

L'Assemblée générale appelle également le Département à continuer à apporter une aide au peuple palestinien pour le développement des médias.

Aux termes de la résolution intitulée **Règlement pacifique de la question de Palestine (A/65/L.17)**, adoptée par 165 voix pour, 6 voix contre (Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Nauru et Palaos) et 4 abstentions (Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire et Tonga), l'Assemblée générale, se déclarant notamment profondément préoccupée par la crise qui sévit dans la bande de Gaza, exhorte les parties à prendre immédiatement des mesures concrètes pour donner suite à l'accord conjoint qu'elles ont adopté à la Conférence internationale d'Annapolis du 27 novembre 2007.

Elle encourage l'organisation d'une conférence internationale à Moscou, en vue de promouvoir et d'accélérer la reprise du processus de paix, et demande aux deux parties de donner effet aux accords qu'elles ont conclus et aux obligations qu'elles ont contractées. Elle souligne en outre que les deux parties doivent prendre des mesures de confiance afin d'améliorer la situation sur le terrain.

L'Assemblée générale souligne également qu'il importe de procéder à la suppression de tous les postes de contrôle et à la levée des autres obstacles à la libre circulation des personnes et des biens dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et qu'il faut aussi que cessent « immédiatement et entièrement » tous les actes de violence. Elle exige notamment qu'il soit donné pleinement suite à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

L'Assemblée générale souligne par ailleurs qu'il est urgent de faire progresser la reconstruction dans la bande de Gaza. Elle exige aussi l'arrêt complet de toutes les activités israéliennes d'implantation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi que dans le Golan syrien occupé, et demande qu'il soit mis fin à tous les actes de provocation, notamment de la part de colons israéliens, à Jérusalem-Est.

Elle exige qu'Israël, Puissance occupante, s'acquitte des obligations qui lui incombent en vertu du droit international, et cesse immédiatement de construire le mur dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Elle demande, en outre, aux parties de reprendre et d'accélérer les négociations de paix directes en vue de la conclusion d'un règlement pacifique final sur la base des résolutions de l'ONU sur la question.

Explications de vote

Le représentant d'Israël a indiqué que, comme chaque année, sa délégation a voté contre ces résolutions à cause de la nature unilatérale et négative des textes. Ces résolutions sont éloignées de la réalité. Comment adopter une résolution comme celle sur le règlement pacifique de la question de Palestine, qui n'appelle qu'une seule des parties à faire des compromis et qui néglige de mentionner les menaces qui pèsent sur sa sécurité, s'est interrogé le représentant. Un million de civils israéliens sont menacés par des tirs de roquettes et ces résolutions ne mentionnent ni les violences du Hamas ni le sort du soldat Chalit. Il n'y a aucune mention des événements positifs qui ont eu lieu depuis l'année dernière, notamment pour promouvoir les activités économiques des Palestiniens. Quant à la résolution sur le Programme spécial d'information, elle montre bien, a estimé le représentant, la mauvaise allocation des ressources au sein des Nations Unies qui devraient plutôt apporter son appui au peuple palestinien.

Le représentant des États-Unis a souligné que son pays travaille avec vigueur en faveur de la paix. Il a jugé les résolutions déséquilibrées, jetant le blâme sur Israël mais ne reconnaissant pas les obligations de l'autre partie. Ces résolutions illustrent les préjugés institutionnels à l'égard d'une partie. Elles sont un gaspillage redondant qui n'offre aucun de progrès dans la résolution du problème israélo-palestinien. Les États-Unis se demandent si les mandats du Comité, de la Division et du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes devraient être prorogés. Il y a des questions plus urgentes, y compris l'aide directe aux populations palestiniennes, a estimé le représentant.

Les États-Unis, a-t-il poursuivi, sont engagés à travailler avec les parties et à réaliser une paix globale. Grâce à des négociations de bonne foi, les parties peuvent arriver à une résolution pacifique. Il n'y a pas, a-t-il encore estimé, de contradiction entre appui au peuple palestinien et appui à Israël. Les États-Unis ont fourni 225 millions de dollars cette année au peuple palestinien et se trouvent être le donateur le plus généreux de l'UNRWA. Ils continueront à travailler à un accord juste.

Aux termes de la résolution intitulée **Jérusalem (A/65/L.18)**, adoptée par 166 voix pour, 6 voix contre (États fédérés de Micronésie, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Nauru et Palaos) et 4 abstentions (Australie, Cameroun, Panama et Tonga), l'Assemblée générale rappelle qu'elle a établi que toute mesure prise par Israël, Puissance occupante, en vue d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration à la ville sainte de Jérusalem était illégale.

Elle souligne par ailleurs qu'un règlement global, juste et durable de la question de la ville de Jérusalem doit tenir compte des préoccupations légitimes des deux parties, palestinienne et israélienne, et comporter des dispositions assorties de garanties internationales qui assurent la liberté de culte et de conscience de ses habitants, ainsi que l'accès permanent et libre aux Lieux saints des personnes de toutes les religions et nationalités.

Par la résolution intitulée **Le Golan syrien (A/65/L.19)**, adoptée par 118 voix, 7 voix contre (Canada, États fédérés de Micronésie, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Nauru et Palaos) et 52 abstentions, l'Assemblée générale constate une fois de plus que le maintien de l'occupation du Golan syrien et son annexion de facto font obstacle à l'instauration d'une paix globale, juste et durable dans la région. Elle demande à Israël de reprendre les pourparlers sur la voie des négociations avec la République arabe syrienne et le Liban et de respecter les garanties et engagements déjà convenus.

L'Assemblée générale exige une fois de plus qu'en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, Israël se retire de tout le Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967.

Explications de vote

La représentante du Brésil, expliquant également le vote de l'Argentine et du Brésil, en faveur de la résolution sur le Golan syrien, a estimé que son aspect essentiel était la prohibition de l'acquisition de territoires par la force. Elle a exhorté la Syrie et Israël à trouver une solution s'agissant des hauteurs du Golan, en accord avec les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Syrie a exprimé sa profonde satisfaction quant à l'adoption de ces résolutions. Il y a vu l'expression d'un attachement à la Charte des Nations Unies, du rejet de l'occupation étrangère et du souhait qu'Israël se retire des territoires occupés. Ces votes à une majorité écrasante sont des signes clairs adressés à Israël et lui signifiant que ces pratiques d'annexion et d'acquisition des territoires par la force ne sauraient être tolérées. Appelant à un retour au principe de la légitimité internationale, il a appelé à l'édification d'un État palestinien avec Al-Qods pour capitale et au retrait du Golan qui reste un territoire syrien occupé. On ne peut négocier là-dessus, a-t-il estimé, avant d'indiquer que la Syrie était déterminée à mettre fin à l'occupation israélienne par tous les moyens garantis par le droit international.

Le représentant de l'Iran a expliqué que son pays avait voté en faveur de tous les projets de résolution présentés. Il a prévenu que son adhésion aux textes ne saurait être interprétée comme une reconnaissance de l'État d'Israël.

Déclaration

M. RYAD MANSOUR, Observateur de la Palestine, a remercié l'Assemblée générale pour son engagement aux côtés du peuple palestinien. Ces votes sont une manifestation très claire de la position de la communauté internationale s'agissant de la situation de la Palestine. Il s'agit d'un encouragement très fort en vue de la réalisation du rêve de créer un État palestinien. Il est ridicule d'affirmer que l'adoption de résolutions à une telle majorité serait une preuve de partialité et pour ce qui est d'accepter des compromis, le peuple palestinien a fait une concession historique en acceptant une solution à deux États, a estimé l'Observateur, en ajoutant que les nations arabes ont fait une « concession douloureuse » en acceptant la résolution demandant le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967.

* * * * *